

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE conjointe
du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale du 30 novembre 2017.

Présents :

Conseil communal

PRESENTS : M. J.HOUSSA Bourgmestre-Président;

MM B. JURION, P MATHY, F. BASTIN et P.BRAY, Echevins;

MM A.GOFFIN (*), Ch. GARDIER (*), L.MARECHAL, J.-J. BLOEMERS, L.PEETERS, Cl. BROUET, Mme Fr.GUYOT, M. F. GAZZARD, M.N.TEFNIN, Mme J.DETHIER, MM L. JANSSEN et Y.LIBERT (*) Conseillers

M.F.TASQUIN, Directeur général.

(*) MM Ch.GARDIER, A. GOFFIN et Y. LIBERT arrivent en cours de séance.

Conseil de l'Action sociale :

M. L. MARECHAL, Président

Mmes, N. BERTHOLET, Ch. STEVENS, B.DELBEUCK, M. P. BALHAN et Mme. Ch. MONTULET, conseillers.

Mme D. CURVERS Directrice générale.

----- o -----

En vertu de l'article L1122-11 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et des articles 26 bis (§ 5 alinéa 2) et 34 bis de la loi organique des Centres publics d'Action sociale, le Conseil communal et le Conseil de l'Action sociale sont réunis conjointement ce jour sur convocation du 22 novembre 2017.

----- o -----

La séance est ouverte à 19H35 par Monsieur le Bourgmestre qui cède la parole au Président du Conseil de l'Action sociale.

----- o -----

SEANCE PUBLIQUE

Exposé du Président du CPAS sur les synergies développées entre le CPAS et la Commune. Prise d'acte.

M. Maréchal, président du CPAS, expose le rapport annuel relatif aux économies d'échelle entre les deux institutions.

1. Administration générale

Le poste de Directrice Financière partagé entre la Commune et le CPAS se traduit par une économie de 65% sur le montant du salaire dans le budget du CPAS... mais en fait une économie pour la collectivité spadoise. Plusieurs années de fonctionnement sans problème confirment le bien-fondé de cette décision. Outre l'avantage financier d'une gestion coordonnée des deux "Caisses", l'avantage humain d'une excellente collaboration entre les deux administrations se révèle être un atout majeur également. En effet, la coordination et la concertation entre les deux entités par de très fréquents contacts et échanges d'informations préalables aux actes administratifs permet une plus grande efficacité dans leur rédaction et plus de rapidité dans leur application, mais aussi d'apporter plus efficacement des réponses aux différents actes et rapports administratifs nécessaires au bon fonctionnement des deux structures.

Le CPAS et la Ville ont réalisés plusieurs mises en commun des ressources:

- a) L'organisation d'un CPPT commun et la désignation d'un conseiller en sécurité, membre du personnel du CPAS, pour venir en soutien au conseiller en sécurité de la Ville de Spa.
- b) La mise en commun des ressources humaines concernant l'élaboration des budgets, modifications budgétaires: réunions communes, transmission des informations, ...
- c) L'engagement d'une employée sous statut article 60§7 et mise à disposition de la commune pour renforcer le service des affaires sociales de la Ville de Spa.
- d) Marché commun en matière d'assurances.

2. Travaux

L'entretien du parc entourant le CPAS, des travaux d'entretien et de petites réparations nécessitant un outillage spécialisé, ou l'achat de matériel, par exemple électrique, via les fournisseurs de la Ville, ont permis de réaliser encore cette année, outre une économie substantielle en matière d'investissement dans du matériel lourd ou spécifique, une économie et souvent une plus grande rapidité d'exécution.

3. Fournitures d'énergies

En matière de fournitures d'électricité, de carburants pour les véhicules et de mazout de chauffage, l'entretien du chauffage, la participation du CPAS aux marchés conjoints lancés avec la Ville ont permis cette année encore des économies par le biais de remise plus importante sur les prix officiels.

4. Enfance, famille et enseignement

Bien que n'étant pas à proprement parlé une organisation de la Ville, le CPAS participe aussi à l'aide à l'enfance en hébergeant une structure d'aide aux devoirs mise sur pied par un groupe de bénévoles spadois.

5. Affaires sociales

La concertation avec le Service des Affaires sociales, pour les questions liées au logement, à l'insertion sportive ou culturelle, au soutien des structures s'occupant de réinsertion sociale est donc un fait et qui pourrait encore se développer. Une permanence des « Hirondelles » est désormais organisée une fois par mois dans les locaux du C.P.A.S. afin de toucher un public plus large aux différents projets développés.

Il faut aussi relever l'action conjointe au sein de l' AIS Haute Ardenne. En effet, Le CPAS met en location en 2018 deux logements rue Auguste Laporte.

6. Plan de Cohésion Sociale

Dans le domaine de l'éducation à l'utilisation responsable des énergies, une action commune du Conseiller en Energie, du Plan de Cohésion Sociale, du Service du Logement et du CPAS se met en place chaque fois qu'une action est possible dans le cadre d'une manifestation organisée dans la Commune, comme c'est le cas pour l'organisation de « La Nuit de l'Obscurité ».

Participation du CPAS dans le projet « Tip Top Santé ».

7. Conclusion

Si les économies d'échelle immédiates ont déjà largement été menées à bien, des pistes existent encore pour aller plus loin... mais à plus long terme: nous avons encore du pain sur la planche. Tout est possible et la créativité devra être de mise pour atteindre les économies d'échelle nécessaires au bon fonctionnement de nos deux administrations.

En conclusion, ces diverses pistes, abouties ou à explorer, devront l'être non pas tant pour diminuer les coûts à n'importe quel prix, mais surtout pour pouvoir utiliser toutes nos ressources au bénéfice de services à la population les plus complets possibles et au moindre coût avec les effectifs qui sont les nôtres.

* * *

Mme Montulet formule diverses remarques à la suite du rapport d'économie d'échelles et de la note de politique générale du CPAS.

Le transfert de la maison de repos vers l'intercommunale des Heures Claires date de mars 2014. Le problème des points APE n'est toujours pas résolu. A qui la faute? Au Gouvernement Wallon? Quels contacts ont été pris à ce sujet? Par qui? Quand?

Le **personnel**. Avant tout il faut rendre hommage à toute l'équipe qui fait un travail remarquable. Souvent pénible, souvent critiqué. Leur empathie et leur patience semblent sans borne. Comme vous le faites remarquer dans votre note, Monsieur le Président, l'audit réalisé sur le fonctionnement du CPAS propose d'être attentif à la mise en adéquation du staff avec le volume et la nature des actions à mener. Deux problèmes vont émerger dans les prochains mois.

- Le premier concerne les demandes de pauses-carrière. Pour la plupart il s'agit de jeunes mères de famille qui souhaitent pouvoir gérer au mieux leur vie professionnelle et familiale. Cela signifie une augmentation des demandes de pause-carrière qui devra être prise en compte.

- Le second concerne le volume de travail. On sait qu'en 2018 le recours à l'aide sociale va augmenter. Les exclus du chômage ayant épuisé leurs réserves ou se trouvant en situation d'endettement. Dans ce contexte-là, le staff ne pourra pas être diminué.

Le service social général. Comme vous le signalez, les assistantes sociales vont fréquemment faire des visites à domicile. Force est de constater que beaucoup de personnes à Spa sont logées dans des endroits où visiblement ni le manque de sécurité, ni l'insalubrité n'empêchent les propriétaires de dormir. L'assistante sociale en chef a d'ailleurs fait parvenir un courrier à l'échevin des affaires sociales concernant cette problématique. Elle souhaiterait une collaboration plus étroite entre la Ville et le CPAS. Ce courrier date de la mi-novembre et n'a pas reçu de réponse à ce jour. Qu'en est-il, Monsieur l'échevin? Pourrions-nous en parler maintenant?

Lorsqu'une personne demande à être domiciliée dans un immeuble, il doit être possible de vérifier combien d'habitants y sont déjà domiciliés et si le propriétaire a été autorisé diviser l'immeuble en plusieurs logements. Cela se pratique dans d'autres communes. La visite de l'agent de quartier est inscrite dans la procédure d'une demande de domiciliation. Ne pourrait-il pas dresser un rapport succinct sur le nombre de logements et leur état? Les responsables de la ville doivent tout mettre en œuvre pour arrêter d'enrichir les marchands de sommeil. Il faut aussi cesser de dire que tel ou tel ne fait pas son travail et que l'on y peut rien; l'amélioration que nous demandons viendra d'une collaboration entre les services. Vous avez le pouvoir et surtout le devoir de faire bouger les choses. Il faut appeler un chat un chat et un marchand de sommeil un marchand de sommeil.

Le service de médiation de dettes. Notre CPAS est agréé et subventionné par la Région Wallonne pour la médiation de dettes, ce qui permettra à terme un revenu supplémentaire. Une fois de plus, bravo aux assistantes sociales qui gèrent ces dossiers souvent « arachnéens », cela leur demande une patience de bénédictins.

Les bâtiments. Les réflexions sur l'avenir des bâtiments et le transfert ou non du CPAS vers un hôtel de ville agrandi sont en cours... depuis 2014, date à laquelle Osons Spa a demandé la création d'un groupe de travail chargé de réfléchir à cette réaffectation. Il semble qu'à ce jour on réfléchit toujours... même si un auteur de projet vient d'être désigné après de nombreuses palabres. Des rumeurs parlent d'un regroupement de tous les services dans l'actuel hôtel de ville réaménagé, on en parlera tantôt. Mais une fois de plus les travailleurs sociaux ne sont pas écoutés. Le travail social demande confidentialité et discrétion. On nous parle de bureaux paysagers, communs donc dans un bâtiment en plein centre-ville. Les personnes qui ont recours au CPAS souhaitent la discrétion.

- Les surfaces prévues seront-elles adaptées aux missions spécifiques d'un CPAS?

- Pourront-elles accueillir la « chouette boutique » et les différents ateliers?

- Ne serait-il pas préférable de déterminer d'abord ce que deviendra le site du CPAS rue Hanster?

- Ne serait-il pas intéressant d'y construire des logements et d'y maintenir des services du CPAS?

- Ne pourrait-on pas y installer aussi le club de pétanque plutôt que de construire un nouveau bâtiment?

- Est-ce de la bonne gestion de transformer aujourd'hui l'hôtel de Ville et d'y amener demain les services du CPAS, où est la coordination? La cohérence?

Autant de questions qu'il est urgent de poser.

* * *

Au sujet des domiciliations, M. Houssa estime que les agents de quartier font bien leur travail. Ils rédigent de bons rapports. Il y a un suivi. Aucune domiciliation ne se fait sans rapport d'agent. Par ailleurs, le Collège s'attaque au problème des marchands de sommeil.

M. Peeters demande des précisions.

M. Houssa répond que ces marchands de sommeil sont bien connus. Il évoque le cas d'un bâtiment dans le quartier du tennis. Il explique qu'une « cellule logement » a récemment été mise en place (services communaux du logement, de la population et de l'urbanisme; CPAS; police; zone de secours).

Concernant les points APE, M. Maréchal considère que c'est la Région wallonne qui est responsable. Cependant, l'essentiel est que le nombre de points est maintenu. Il annonce un projet de loi qui devrait enfin permettre à une commune de refuser une domiciliation. Il déplore que, depuis 30 ans, le Parquet ne poursuit plus les infractions urbanistiques.

M. Peeters répond que, pendant cette période, des procédures transactionnelles ont été mises en place, ce qui change tout, et ce qui fonctionne.

M. Houssa propose que Mme Montulet fasse parvenir une copie de sa note; le Collège y répondra point par point.

M. Brouet lit que, comme chaque année, il existe des pistes pour aller plus loin; il demande quelles sont ces pistes.

M. Maréchal évoque le regroupement des services sur un même site, ou des synergies en matière informatique qui ne sont pas évidentes (logiciels informatiques différents, impératifs de sécurité spécifiques au CPAS, ...).

Au sujet de l'informatique, M. Peeters réagit: on n'en parle plus dans la note de cette année alors que, les trois années précédentes, on évoquait des back-ups croisés; rien n'a cependant changé.

M. Brouet demande qui est à l'initiative de la « cellule logement »? L'échevin Bastin, ou plutôt le CPAS qui a insisté?

Le Collège répond que c'est bien l'échevin Bastin qui est derrière cette initiative, mais qu'il y a également une forte motivation au niveau du CPAS.

M. Houssa conclut en répétant que l'Agence Immobilière Sociale est une réussite totale.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 20h05

Pour le C.P.A.S.,

La Secrétaire,

Le Président,

D. CURVERS

L. MARECHAL

Pour la Ville de Spa

Le Secrétaire,

Le Président,

Fr. TASQUIN

J. HOUSSA

Le présent procès-verbal est unanimement approuvé par le Conseil communal, lors de la séance du 2017.
